

Association des copropriétaires de la résidence
DU PARC, rue Louvrex 67A à 4000 Liège
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire Ecrite du 06 avril 2021

Conformément au code civil (art 577-6 § 11) et à la loi du 20 décembre 2020, la copropriété a organisé une « Consultation générale écrite ayant valeur d'assemblée générale » aussi appelée « assemblée écrite ». Celle-ci a été organisée dans le cadre des mesures sanitaires imposées par le gouvernement et le parlement pour lutter contre le CORONAVIRUS – COVID 19.

Ont répondu en transmettant leur bulletin de vote : 18 propriétaires sur un total de 24 totalisant 7.448 quotités sur 10.000 quotités.

Le double quorum étant atteint, l'assemblée par procédure écrite est validée.

Les bulletins de vote sont conservés au siège de la gérance.

La présente Assemblée par procédure écrite a pour objet de prendre décision quant aux points travaux suivants :

1. Remplacement de la porte intérieur du hall d'entrée de la résidence (10.000 Q concernées)

Cette porte n'ayant pu être réparée, les copropriétaires ont été invités à se prononcer sur son remplacement.

Résultat des votes :

Quotités votantes	Vote pour	Vote contre	Abstention
7.448	7.448	0	0

La majorité des 66 % étant atteinte, le principe de placement d'une nouvelle porte est donc validé.

Complémentairement, il est précisé que la nouvelle porte devra respecter le même sens d'ouverture qu'actuellement.

2. Décision quant au choix du type de porte à installer (10.000 Q concernées)

La gérance a obtenu deux variantes de prix pour :

- Soit placement d'une porte simple sans système de fermeture pour un montant de 3.532,40 € hors TVA, soit 3.744,34 € TVA comprise.
- Soit placement d'une porte avec fermeture automatique, et lecteur de badges raccordé sur le contrôle d'accès existant permettant l'utilisation des badges existants pour entrer et bouton poussoir pour sortir pour un montant de, hors options éventuelles, à 4.800,00 hors TVA, soit 5.088,00 TVA comprise.

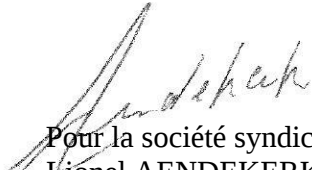
Les copropriétaires ont été invités à marquer leur choix sur ces deux options.

Résultat du vote :

<i>Quotités votantes</i>	<i>Vote pour une porte simple</i>	<i>Vote pour une porte avec fermeture</i>	<i>Abstention</i>
7.448	5.815	1.633	0

La majorité des 50 % pour une porte simple étant atteinte, le devis d'un montant de 3.744,34 € TVA comprise sera commandé aux Ets MARINELLI.

Le financement de ce travail s'effectuera par prélèvement du fonds de réserve.



Pour la société syndic,
Lionel AENDEKERK

Procès-verbal

Copropriété DU PARC - n° entr. : 0.894.489.953 - c/o ADK SYNDIC

Syndic de copropriétés - rue des Fories 2/3 - B-4020 Liège

RPM Liège - n° Entr. 417.254.111 - Agréé I.P.I. n° 100.022

Organisme de garantie : AXA BELGIUM - Boulevard du Souverain 25 à 1170 Bruxelles - Contrat n° 730.390.160